



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 8 décembre 2008

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.-- pour la réalisation des étapes 1 et 2 de la zone Nord de détente et de jeux de la Campagne du Pommier. (Rapporteur : R. DETRAZ).
 - 4.2 Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire concernant l'implantation d'un Jardin Robinson au Grand-Saconnex. (Rapporteur : M. POMATTO).
 - 4.3 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 pour la construction de quatre villas mitoyennes et garages au chemin Bonvent 23C,D,E,F. (Rapporteur : A. ORSINI).
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Annulation de l'ouverture d'un crédit de CHF 1'000'000.-- pour la participation au capital de dotation de Palexpo SA.
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.-- pour la réalisation des étapes 1 et 2 de la zone Nord de détente et de jeux de la Campagne du Pommier – Commune du Grand-Saconnex.
 - 5.3 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction de quatre villas mitoyennes et garages au chemin de Bonvent 23C, 23D, 23^E et 23F, parcelle n° 507, feuille 9 du Grand-Saconnex.
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Route des Nations et grands travaux.
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal.
9. Questions des Conseillers municipaux.
10. Propositions des Conseillers municipaux.
 - 10.1 Proposition pour une patinoire au Grand-Saconnex.
11. Motions.
12. Résolutions.
13. Communications et divers.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Julien MOURET (PS) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD).

M. Arthur PLEE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique.
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste.

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2008

Ce procès-verbal est approuvé sans modification à l'unanimité des membres, moins 3 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président fait une déclaration concernant le siège que la commune n'aura pas au Conseil d'administration de Palexpo :

« J'aimerais tout d'abord préciser que cette déclaration n'engage que moi seul et en aucun cas le bureau. Je n'en fais pas non plus une affaire personnelle, car je ne me suis jamais senti visé à titre personnel, mais je tenais à marquer de manière tangible toute l'amertume que je ressens.

Comme vous le savez tous, cet épisode a eu pour résultat la non représentation de la commune au sein du Conseil d'administration de Palexpo et ceci me reste en travers de la gorge et pour longtemps. Car le côté irréversible de cette situation fait qu'il y a une grosse différence entre celle-ci et une décision politique habituelle. C'est précisément ce côté irréversible qui aurait dû inciter les initiants du référendum à un peu plus de réflexion.

Au lieu de cela, nous avons des gens qui oublient que la démocratie n'est pas un jouet et que les conséquences d'une action peuvent être d'une toute autre ampleur que celle que l'on avait pu imaginer.

Je n'admets pas le discours à géométrie variable, qui préconise dans un premier temps de négocier pour avoir ce siège gratuitement (ce qui sous-entend qu'il y a un intérêt de l'avoir) et ensuite de faire croire à la population que le but initial était de refuser cette représentation.

Je n'avale pas non plus que ces mêmes personnes qui soutiennent l'entrée de la Suisse dans l'Union européenne, en arguant qu'il vaut mieux être à l'intérieur et d'être entendu là où les décisions se prennent plutôt que de les subir de l'extérieur sans avoir un mot à dire, prennent une position totalement opposée dans le cas qui nous intéresse, on se demande bien pourquoi.

Le résultat en est que sous prétexte d'ennuyer quelques personnes ou groupes adverses pour des raisons plus ou moins personnelles que l'on peut comprendre, on se trompe complètement de cible et c'est la commune qui fait les frais de l'histoire.

Bref, nous avons là un exemple typique de politique politicienne dans toute sa splendeur, un travers de la politique auquel ce Conseil avait plus ou moins échappé jusqu'ici mais qui vient de faire une irruption fracassante et qui a rompu cette atmosphère conviviale qui régnait jusqu'ici et qui permettait, au delà des divergences d'opinions tout à fait normales, une bonne entente entre les membres de ce Conseil.

Ce qu'enfin je n'avale pas non plus, c'est que si l'on peut comprendre la démarche à ses débuts, voire le lancement du référendum, c'est que l'on s'entête néanmoins à persévérer dans cette voie après les explications de M. LONGCHAMP, qui ont été définitivement l'excuse de ne pas avoir bien réalisé toute la portée de l'affaire.

Vous me connaissez, je suis quelqu'un qui aime bien rigoler, mais là je n'ai plus envie de rigoler du tout.

J'avais, dans un premier temps, décidé de boycotter le repas de lundi prochain et de ne pas y participer. Mais comme il y a que les imbéciles à la gauche qui soient incapables de changer d'avis, j'ai cédé à la pression de ceux qui ont eu vent de mes intentions et j'ai finalement décidé d'y participer, mais il n'y aura ni partie officielle, ni animation. Ainsi je ne brocarderai pas les « c'est ça dont je parle » de notre Conseillère administrative, les « effectivement » de M. POMATTO et les « c'est vrai que » d'un peu tout le monde.

Enfin, je renonce aussi à organiser la Journée du Président au printemps prochain. »

Nouveau règlement du Conseil municipal :

Le Président indique qu'il faut attendre l'arrêté du Conseil d'Etat pour que ce nouveau règlement entre en vigueur. La séance de ce soir est donc toujours sous le régime de l'ancien règlement.

Représentations :

- 13 novembre : Séance relative au projet d'agglomération
- 22 novembre : Dégustation du Beaujolais nouveau
- 29 novembre : Soirée des Sauveteurs auxiliaires
Repas de La Sirène, harmonie municipale
- 5 décembre : Soirée de la Sainte Barbe.

Courriers reçus :

M. CUDRE donne lecture d'une carte de M. Patrick J. KELLER, envoyée depuis l'Australie.

Mme JEANDET donne lecture d'une lettre ouverte de Mme Anne FASEL et de M. Jean-Daniel JIMENEZ, datée du 18 novembre 2008, concernant une pétition affichée dans les ascenseurs des allées des rues Sonnex et Gardiol (*annexe 1*).

M. CUDRE donne lecture du courrier du 2 décembre 2008, de Me Jean-Luc MARSANO, Avocat qui représente M. Michel STEULET, concernant une opposition à la demande d'autorisation de construire DD102 062/6 – 45 à 45C, chemin des Coudriers (*annexe 2*).

Mme JEANDET donne lecture de la lettre du DCTI du 21 novembre 2008, signée par M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, relative à la résolution concernant le projet de la route des Nations (*annexe 3*).

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. PLEE :

Sécurité municipale : durant la Foire de Genève, 553 amendes ont été infligées par les agents, dans le cadre des contrôles de stationnement. Au chemin Auguste-Vilbert, 18 amendes ont été délivrées pour le non-respect du panneau « riverains autorisés ».

Route des Morillons/Ancienne-Route : Lors d'un premier contrôle, 32 amendes ont été délivrées pour le non respect du sens obligatoire. Lors d'un second contrôle, 21 amendes ont été délivrées.

Visispeed : rue Gardiol (30 km/h) : sur les 2597 véhicules contrôlés, 1020 ont respecté le 30 km/h, 615 roulaient entre 30 et 35, 446 entre 35 et 40, 271 entre 40 et 45, 135 entre 45 et 50 et 111 roulaient à plus de 50 km/h. Un ou une inconsciente a quand même le triste record de 83 km/h.

Rue Giacometti (30 km/h) : 2471 véhicules ont été contrôlés. La vitesse a été respectée par 80 % des véhicules, avec une moyenne de 33 km/h.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : le Conseil administratif a donné un préavis favorable à une nouvelle demande d'autorisation de construire, présentée par le CSIO pour l'aménagement de ses dépôts divers et de sable. Ce nouveau projet préserve une place pour l'implantation d'un bâtiment dans cette zone industrielle et artisanale et dans ce sens, le Conseil administratif continue ses négociations avec l'Etat pour obtenir un droit de superficie.

Suite à la décision du Conseil municipal de refuser la modification de zones à Morillon-Parc et le PLQ y relatif, le Conseil administratif a été convoqué par le Conseil d'Etat, représenté par MM. MULLER et CRAMER. M. COMTE indique qu'il s'est rendu à cette séance en compagnie de M. STEINER, Président de la Commission de l'urbanisme. Les remarques formulées soit lors de la Commission du 2 septembre, soit lors du Conseil municipal du 8 septembre, ont été communiquées au Conseil d'Etat, notamment les questions d'accessibilité publique à l'ensemble du parc, les questions relatives aux servitudes pour les cheminements publics à pied et surtout à la nécessité de supprimer l'ensemble du trafic de transit dans le village, qui seul permettrait d'entrer en matière pour un trafic supplémentaire qui serait dû aux éventuelles nouvelles constructions.

Les deux Conseillers d'Etat ont rappelé l'importance qu'ils accordaient à ce projet, la compréhension de ces différentes remarques et l'engagement qu'ils entendent donner sur les questions de circulation dans le village. S'ils n'ont pas la qualité de décider pour supprimer le trafic de transit, ils ont la qualité de s'engager sur le dépôt des enquêtes publiques y relatives.

M. COMTE en a profité pour rappeler - comme cela avait été fait au sein du Conseil administratif lorsqu'il les avait reçus - que les promoteurs doivent présenter leur projet aux habitants du quartier en sachant que la commune met à disposition toutes les salles nécessaires.

Transports et mobilité : les deux abris-bus sur la route de Ferney sont maintenant terminés.

Domaine public : pour répondre à une remarque de M. BALMER faite lors de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2008, indiquant que le Conseil administratif avait 30 jours pour répondre à la résolution concernant le parc de Palexpo, ce qu'il n'avait pas fait, M. COMTE relève que le règlement du Conseil municipal ne fait aucune mention d'un délai de réponse pour une résolution. Si l'on se réfère à la discussion du Conseil municipal du 5 mai, la résolution est renvoyée au Conseil administratif. En date du 16 juin, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de la Commission de l'urbanisme qui se penche sur ce sujet à la demande du Conseil administratif et qui donne le suivi nécessaire, notamment la création d'un groupe de travail qui est encore en fonction et dont les résultats vous seront présentés prochainement. Deux membres du Conseil municipal sont d'ailleurs délégués dans ce groupe réunissant la commune et Palexpo.

Environnement : la Commission de recours a rejeté le recours concernant l'Eco-point de la rue Gardiol, considérant qu'il était mal fondé. Les recourants ont la possibilité de s'adresser au Tribunal administratif. Cette possibilité échoit ces prochains jours. S'il n'y a pas de suite à cette procédure, l'aménagement de l'Eco-point pourra se faire au début de l'année prochaine.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a autorisé l'installation de caméras de surveillance aux emplacements des Eco-points.

Développement durable – Agenda 21 : la motion concernant les vélos et vélos à assistance électrique a été traitée par le groupe de travail Agenda 21, qui s'est réuni le 3 novembre dernier, pour discuter de l'étude préparée par le Secrétaire général. Conformément aux décisions du groupe de travail, le Conseil administratif a adopté le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce à vélo ou à vélo à assistance électrique. Ce règlement est joint au présent procès-verbal (*annexe 4*). Cette action débutera au début de l'année 2009 et sera annoncée comme il se doit dans le Grand-Saconnex Informations. Cette information sera reprise au printemps.

Le groupe de travail Agenda 21 a maintenant terminé l'analyse des différents questionnaires qui ont été récoltés auprès d'associations et de privés. Ces considérations lui ont permis de finaliser la liste des mesures et des thématiques qui vont être retenues. Cet Agenda 21 communal sera présenté au Conseil municipal à la séance de février pour acceptation. Il sera accompagné d'un projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit cadre pour le financement des études et des travaux qui devront être engagés en 2009. Cela sera également l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'organisation qui sera administrativement attachée à ce groupe de travail et aux travaux qu'il devra suivre.

Communications de Mme BÖHLER :

Finances : suite aux nouveaux chiffres annoncés par l'Etat pour le budget 2009, Mme BÖHLER présente à l'écran un document concernant les amortissements complémentaires (*annexe 5*). Elle précise que le budget voté par le Conseil municipal a été envoyé tel quel à l'Etat.

Lors du vote du budget 2009, les amortissements complémentaires envisagés se montaient à CHF 2'200'000.- pour les équipements publics de la campagne du Pommier et de CHF 194'900.- pour l'école Village et le Centre de loisirs, soit un total de CHF 2'394'000.--.

Toutefois, les nouveaux chiffres ne permettent pas d'amortir autant, d'où la proposition du Conseil administratif d'amortir différemment, soit CHF 500'000.-- pour la réfection de la Ferme Sarasin et CHF 550'000.-- pour le CVHS, tout en gardant les CHF 194'900.-- pour l'école Village. Les amortissements complémentaires se monteraient donc à CHF 1'250'000.--.

Ces propositions seront discutées en Commission des finances.

Personnel communal : une annonce a paru dans la Tribune de Genève la semaine dernière pour une secrétaire à 50 %. En effet, le Conseil municipal avait accepté un demi-poste supplémentaire pour le Service des finances. Une nouvelle organisation sera mise en place, à savoir que Mme CATILLAZ continuera à travailler à 80 %, mais rejoindra le Service des finances à 50 %. Les 30 % restants seront consacrés au Conseil municipal même et notamment aux séances plénières.

Une personne sera engagée à 50 % pour assurer les séances de Commissions. Elle travaillera avec Mme CATILLAZ au moins une demi-journée par semaine, afin d'assurer une coordination adéquate.

Cette nouvelle organisation devrait assurer une meilleure couverture en cas d'absence de l'une ou de l'autre des secrétaires.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

Centre de requérants d'asile : le Centre des Tilleuls accueille actuellement 150 personnes. La Suisse connaît un nouvel afflux de réfugiés, qui sont répartis entre les cantons au prorata de la population. Le canton de Genève, qui a connu une période d'accalmie, cherche maintenant à loger de nombreux nouveaux réfugiés et souhaite, dans la mesure du possible, éviter de les « parquer » dans des locaux de protection civile.

Il n'y a pas beaucoup de solutions et le problème est exacerbé par le manque de logements disponibles à Genève. C'est ainsi qu'au Centre des Tilleuls, des résidents ont obtenu un permis d'établissement ainsi qu'un travail, mais ne trouvent pas à se loger ailleurs.

Il est question maintenant de construire de nouveaux logements pour requérants à la Voie-des-Traz, sur une parcelle voisine de celle occupée autrefois par les baraquements en bois et où ont logé des réfugiés pendant de très nombreuses années. Ces baraquements complètement insalubres ont été détruits en début d'année et seront remplacés par des logements similaires à ceux du Centre des Tilleuls, et pourraient accueillir 170 personnes. Il faut juste savoir que ce terrain est aussi convoité par l'aéroport.

Le Conseil administratif n'était pas ravi de cette demande, mais reconnaît que l'Hospice général n'a pas beaucoup de choix. Il a demandé à ce dernier d'assurer une très bonne communication avec la population saconnésienne autour de ce projet (journée portes ouvertes, séances d'information, articles dans le GSI).

Abonnements Uniréso : au 16 octobre 2008, la commune du Grand-Saconnex comptait 417 abonnements juniors, 378 abonnements adultes et 235 abonnements seniors, pour un total de 1030 abonnements annuels. Cela représente presque une personne sur dix et 129 abonnements annuels de plus qu'à la fin 2007.

Sur la base des résultats des moyennes comparées depuis 2005 des communes de taille similaire, les offres promotionnelles 2008 ont pour l'heure dopé le total d'abonnements annuels de 12 % par rapport à l'année précédente. Pour Le Grand-Saconnex, la croissance est de 17 % sur le total des abonnements. La réalisation de l'offre sur plusieurs années semble expliquer ces bons résultats. La Commune du Grand-Saconnex est l'une des premières à avoir offert ces subventions.

Sur cette base, la reconduction d'une offre promotionnelle en 2009 au Grand-Saconnex pourrait produire l'équivalent de 175 nouveaux abonnements annuels. Le budget 2009 prévoit une somme de CHF 25'000.--, mais elle sera plus près de CHF 45'000.--.

Hélicoptères : un travail très important a été entrepris l'année dernière à l'aéroport. Toutefois, le PPR qui avait été mis en place ne répondait pas aux attentes de tout le monde et il y avait encore énormément de problèmes. L'aéroport a donc repris ce dossier et a modifié le nombre de mouvements d'hélicoptères sur la plateforme, arrivées et départs, à quatre mouvements par heure (deux vers le Nord et deux vers le Sud, aller-retour). Ce nouveau PPR devait s'appliquer dès cet hiver.

Globalement sur la journée, le nombre de mouvements d'hélicoptères serait ainsi plafonné à 48 mouvements. Le seul problème est que la compagnie Swift Copters a fait opposition, avec effet suspensif.

Ceci dit, le nombre de vols taxi d'hélicoptères, hors police, militaire et sanitaire, a drastiquement baissé, avec 50 vols pour tout le mois d'août, 60 vols en septembre (160 l'année précédente), 47 vols en octobre.

Course de l'escalade : un peu plus de 100 enfants se sont inscrits à cette course qui a eu lieu samedi dernier.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Le Président propose d'ajouter un point 4.4, rapport d'information de la Commission sécurité, police concernant l'exercice des Sapeurs-pompiers 2008.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4.1 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.-- pour la réalisation des étapes 1 et 2 de la zone Nord de détente et de jeux de la Campagne du Pommier

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, **ce rapport est approuvé à l'unanimité.**

4.2 Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire concernant l'implantation d'un Jardin Robinson au Grand-Saconnex

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée.

4.3 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 pour la construction de quatre villas mitoyennes et garages au chemin Bonvent 23C,D,E,F

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, **ce rapport est approuvé à l'unanimité.**

4.4 Rapport d'information de la Commission sécurité, police, concernant l'exercice de la Compagnie des Sapeurs-pompiers 2008

M. BALMER donne lecture de son rapport. Il présente ensuite à l'écran des photos de l'exercice, prises par Mme Doris MOTTET, qu'il remercie.

L'assemblée applaudit.

5. PROJETS DE DELIBERATION

5.1 Annulation de l'ouverture d'un crédit de CHF 1'000'000.-- pour la participation au capital de dotation de Palexpo SA

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. ORSINI informe que le groupe libéral votera contre cette délibération, car il ne s'agit pas d'une décision de la commune mais bien du Conseil d'Etat de retirer ce projet. Il ne voit donc pas pourquoi la commune doit marquer ce pas alors que la décision vient du Conseil d'Etat. Ce dernier doit donc en assumer le retrait.

M. BALMER trouve étonnant que dans cette affaire, on ne se soit pas rappelé que toute décision du Conseil municipal est avalisée une fois par mois par le Conseil d'Etat. On aurait pu imaginer qu'il suffisait au Conseil d'Etat de simplement invalider le vote de cette délibération du 6 octobre. Il demande des précisions sur le pourquoi de cette démarche supplémentaire qui pourrait paraître redondante mais qui ne l'est peut-être pas.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

Mme BÖHLER indique qu'elle s'est renseignée auprès de la Surveillance des communes, qui lui a indiqué qu'il fallait présenter un projet de délibération pour annuler l'ouverture du crédit.

Mme MAMIN-TISSOT demande ce qui se passera si ce soir, le Conseil municipal refuse d'annuler cette délibération. Pour les mêmes raisons que M. ORSINI a énoncées, elle estime aussi que le Conseil municipal a voté pour cette délibération. Pourquoi revenir en arrière ?

Mme BÖHLER explique que l'Etat ne souhaitant plus vendre ses actions au Grand-Saconnex, elle imagine qu'il va tout simplement ne pas avaliser la première délibération, c'est à voir. La commune a un crédit ouvert, avec lequel elle n'a que le droit d'acheter des actions pour CHF 1'000'000.--, mais il n'y aura pas de siège pour aller avec.

M. DETRAZ demande si une décision négative pourrait être contredite par la Surveillance des communes, ce qui obligerait à revenir par la suite avec une nouvelle délibération ?

Mme BÖHLER répond que c'est très probable.

M. ECKERT pense que la délibération est claire. Elle mentionne que « la délibération est inapplicable ». La seule question, c'est qu'il y a un crédit ouvert pour quelque chose qui est inapplicable. La seule solution est donc d'annuler la précédente délibération.

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

refuse

par 10 voix « pour », 13 voix « contre » et 1 abstention,

1. *d'annuler la délibération votée le 6 octobre 2008 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'000'000.- pour la participation au capital de dotation de Palexpo SA.*

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.-- pour la réalisation des étapes 1 et 2 de la zone Nord de détente et de jeux de la Campagne du Pommier – Commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. PLEE présente à l'écran et commente les plans relatifs à cette réalisation, qui ont été étudiés par la Commission des bâtiments et emplacements communaux.

M. ORSINI aimerait des précisions sur le bloc c) qui a été refusé par la Commission pour un montant de CHF 80'000.--.

M. PLEE informe qu'il s'agissait d'un aménagement dans la zone de détente, sous la forme d'une plateforme et de bancs sur lesquels les gens pouvaient s'étendre ou s'asseoir pour lire, pour bronzer ou pour toutes sortes de délassement. La Commission a estimé que d'une part cet objet était trop cher et d'autre part, qu'il n'était pas pratique à l'utilisation

Mme GIROD aimerait savoir comment les gens habitant le chemin Taverney accèderont à la poste et à la Migros. Devront-ils faire une boucle ?

M. PLEE répond que le mail sera ouvert et que les gens pourront passer.

M. CUDRE demande ce qu'il en est concernant l'information aux riverains. Quelque chose est-il prévu à cet effet ? Il demande également quelles seront les mesures antibruit qui seront prises concernant l'Agora Espace, qui est une caisse de résonance.

M. PLEE indique que rien n'est décidé pour l'étape 3 dont ferait partie cet Agora Espace. La Commission des bâtiments a par ailleurs attiré l'attention du Conseil administratif sur les problèmes de bruit.

Concernant l'information à la population, elle doit encore être définie au niveau du Conseil administratif, qui a pris l'habitude d'aller au devant des gens des différents quartiers.

M. BALMER demande quel sera le financement de la passerelle. La Commission de l'urbanisme est très sensible à la qualité des revêtements des cheminements lorsqu'elle accepte de densifier la zone 5 par exemple. Qu'en est-il de la qualité des revêtements prévus dans ce projet ?

M. COMTE confirme que le financement de la passerelle appartient à la CIA.

M. PLEE indique que les revêtements seront perméables.

M. POMATTO souligne que vers le bas, une partie du terrain est en pente. Les architectes ont indiqué à la Commission qu'il faudrait prévoir un réseau d'écoulement et un chemin imperméable à cause de cette pente.

M. PORTIER relève que le bureau d'architectes est également en train d'étudier la possibilité d'avoir un réservoir enterré pour pouvoir réinjecter dans le terrain les eaux de pluie.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 24 voix « pour », soit à l'unanimité,

1. *de procéder à la réalisation des étapes 1 et 2 de la zone Nord de détente et de jeux – Campagne du Pommier – Commune du Grand-Saconnex ;*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 1'500'000.-- au Conseil administratif,*
3. *d'attribuer une somme de CHF 15'000.-- pris sur ce montant au Fonds de décoration communal,*
4. *d'amortir les dépenses de CHF 1'500'000.-- et de CHF 54'000.--, soit un total de CHF 1'554'000.-- en 10 annuités qui figureront au poste 33.331 du budget de fonctionnement, de 2010 à 2019.*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit de CHF 1'500'000.--.*

5.3 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction de quatre villas mitoyennes et garages au chemin de Bonvent 23C, 23D, 23^E et 23F, parcelle n° 507, feuille 9 du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE précise que conformément à la demande des voisins et des riverains, le projet a été fortement réduit en hauteur.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 24 voix « pour », soit à l'unanimité des membres,

1. *de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102007/3-6, parcelle N° 207, feuille 9 du Grand-Saconnex, au 23C, 23D, 23E et 23F chemin de Bonvent, avec un indice d'utilisation du sol de 0,33.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. PLEE propose que la Commission sécurité, police se réunisse afin de terminer les travaux entrepris concernant la sécurité au Grand-Saconnex.

M. PLEE souhaite également la réunion de la Commission des bâtiments et emplacements communaux pour parler de la problématique du Pommier. Un énorme travail a été fait par un bureau d'architectes et un expert en chauffage/ventilation, dont il aimerait rendre compte à cette Commission.

M. COMTE propose de réunir la Commission de l'urbanisme pour un projet situé au chemin du Pastel 22-24. Il s'agit d'une demande complémentaire avec diverses modifications au projet initial qui est déjà au Département, avec une demande de dérogation qui dépassera le 0,25.

M. COMTE souhaite que la Commission routes, circulation, mobilité se réunisse pour examiner les études d'aménagements concernant le chemin des Coudriers.

M. COMTE indique qu'un projet sera présenté à la séance de janvier 2009 concernant l'attribution d'un mandat pour la planification et l'organisation de la réalisation du plan directeur des chemins pour piétons et vélos, l'idée étant de réserver une date soit pour la Commission de l'urbanisme, soit pour la Commission routes, circulation, mobilité pour la fin du mois de janvier 2009.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE se réfère au courrier du Conseiller d'Etat Mark Muller lu en début de séance. Ce courrier précise que lors des différents entretiens que le Conseil administratif a eus avec le Conseil d'Etat, il a été convenu que le Conseil administratif n'arrivera peut-être pas à établir une contre-expertise dans le peu de temps qu'il reste. Il est également relevé que les dossiers sont prêts à être déposés. M. COMTE indique qu'il a eu une réunion avec les différents partenaires de la route des Nations, notamment le groupe de mandataires et le service du génie civil, ainsi qu'avec les mandataires de la commune, qui ont pu poser des questions.

L'avis du service du génie civil a été qu'un courrier devrait arriver rapidement de la part du Conseiller d'Etat qui demande à la commune de se déterminer sur l'option de présenter une contre-expertise pour le tout début de l'année prochaine, ou bien de leur laisser déposer les demandes d'autorisations soit pour la jonction de Ferney, soit pour la route des Nations, en assurant que la commune aurait tout loisir, durant les procédures, de faire valoir ses arguments et ses remarques.

M. COMTE indique que la commune va tenter de faire le forcing pour faire passer un nouveau projet et éviter que les procédures soient lancées en début d'année prochaine. Il tiendra le Conseil municipal informé de ces discussions.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de Mme AMMANE concernant l'allègement du travail de Mme CATILLAZ au retour de son congé maladie et qui voulait savoir si c'était normal que cette dernière soit venue chercher les enregistrements des séances : Mme BOHLER indique que Mme CATILLAZ a repris le travail depuis le 6 octobre et à temps complet depuis le 3 novembre. Pendant son absence, elle s'est informée de ce qui se passait au Conseil municipal, à sa propre initiative, cela dans le but de recommencer dans de bonnes conditions.

Sous le point 3, Mme BOHLER a informé le Conseil municipal de la nouvelle organisation du secrétariat du Conseil municipal.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. EYA NCHAMA relève que cette année, l'on fête le 60^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme. Il a entendu que d'autres communes s'étaient mobilisées pour fêter cet anniversaire. Est-ce qu'au Grand-Saconnex, les droits de l'homme sont totalement respectés ? Est-ce que les enfants du Grand-Saconnex naissent avec la science infuse ? Il rappelle qu'il y a eu des guerres et des situations difficiles au 20^e siècle, les homicides des tziganes et des juifs en 1945, le massacre des homosexuels, le massacre des personnes que les nazis considéraient comme non humaines. Il ne pense pas que ce soit le moment d'oublier les droits de l'homme. Il demande au Conseil administratif quelle a été son initiative pour rappeler à la population saconnésienne ce principe universel qu'est cette déclaration des droits de l'homme.

Mme BÖHLER signale qu'en début d'année, elle a évoqué le fait que 2008 serait le 60^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme et qu'une somme serait versée à Amnesty international. Malheureusement, il n'y a pas assez de temps ni assez de bras pour tout faire.

M. ECKERT demande pourquoi les dates des Commissions des finances ont été déplacées pour 2009.

Mme BÖHLER indique que c'est à la demande du Service des finances, qui ne reçoit pas les informations à temps pour des séances prévues en mars. La grande difficulté réside dans le fait que les comptes doivent être rendus pour le 15 mai. Les vacances scolaires viennent encore compliquer les choses.

M. ECKERT revient sur les explications de Mme BÖHLER concernant le budget 2009. Le Conseil administratif propose d'autres amortissements complémentaires que ceux votés en plénière. Formellement, il faudrait donc revoter un budget avec ces nouveaux amortissements, ou est-ce qu'ils seront passés en dépassement de budget qu'il faudra voter en 2010 ?

Mme BÖHLER rappelle que cela sera discuté en Commission des finances, mais elle avait promis de donner une indication par rapport au boni. Elle reviendra avec une proposition complémentaire si le Conseil municipal le désire, mais elle ne pense pas qu'il faille revoter le budget en temps que tel.

M. ECKERT revient sur un courrier qu'il avait lu lorsqu'il était Président de ce Conseil, concernant la permanence d'avocats qui se trouve à côté de la Mairie. Pourquoi est-ce que la réception de la Mairie envoie les gens en ville, à la permanence officielle, plutôt que de mentionner aussi la permanence d'avocats du Grand-Saconnex ?

M. FAVRE pense que tous les Conseillers municipaux ont reçu un document concernant Régio-Nage. Il aimerait savoir ce que le Conseil administratif en pense car la démocratie n'est pas faite correctement au niveau des communes de la rive droite. En effet, un coup de bluff est fait par cette association. Les Conseillers sont allés à Pregny-Chambésy pour une présentation très neutre, mais aujourd'hui, Régio-Nage demande de voter pour le projet de Versoix.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

M. PLEE indique qu'il est clair qu'un tel courrier a pour le moins fâché le Conseil administratif. Il donne lecture du courrier qui sera signé prochainement par les Maires des communes de la rive droite, courrier qui sera adressé à Régio Nage :

« Nous accusons réception de votre courrier du 1^{er} décembre 2008 adressé à l'ensemble des élus de la rive droite du lac et dont le contenu n'a pas manqué de nous surprendre. Au printemps derniers, les exécutifs communaux se sont engagés à étudier en toute objectivité la possibilité d'implanter une piscine olympique dans notre région. Cet exercice d'intercommunalité repose sur le respect des spécificités et le respect de chacun et sur la recherche de la meilleure solution dans l'intérêt général. C'est un travail de longue haleine. Les différentes options doivent d'abord être analysées afin que chaque commune se sente partie prenante dans l'exercice, avant d'être persuadée qu'il faille investir dans ce projet, sur un site qui récolte l'adhésion de nos membres. Votre courrier fait fi de ce processus. Il est envoyé avant que certains Conseils municipaux aient voté le principe même de l'implantation d'une piscine olympique, sans mentionner l'opportunité d'investir dans la suite des études y relatives. Avec votre lettre prématurée et ses conclusions hâtives, vous avez réussi à vous aliéner les exécutifs et une très grande partie des municipaux. Certains souhaitent d'ores et déjà que leur commune se retire du projet. Nous sommes profondément déçus. Si Régio-Nage n'a pas la patience d'attendre, nous invitons son comité à trouver de suite un financement ailleurs qu'auprès des fonds publics dont nous avons charge de gestion ».

M. MARGUET a constaté que durant les soirées de vendredi et de samedi lors du Supercross, des véhicules étaient parqués n'importe comment aux chemins Taverney et Lehmann, même sur les trottoirs. Il n'y avait absolument aucun contrôle fait par les agents, ni de tri aux entrées de ces deux chemins. Il demande si le Conseil administratif peut intervenir auprès des organisateurs et de Palexpo pour mettre en place le même système de filtrage de véhicules que pour les grandes manifestations à Palexpo.

De plus, le chemin François-Lehmann est à 80 % squatté par les gens qui travaillent à Palexpo. Il y aurait peut-être quelque chose à faire à ce niveau.

M. MARGUET informe que dans la Tribune de ce matin, il y avait un article concernant la légalité des Toutes Commissions réunies. Ces séances devraient en effet être ouvertes au public. Il aimerait savoir s'il en est fait mention dans le nouveau règlement du Conseil municipal.

M. STEINER peut répondre que rien ne figure à ce sujet dans le nouveau règlement. Toutefois, il est d'avis que le but des Toutes Commissions réunies est précisément de parler de questions avec tout le Conseil municipal, mais en dehors du public. Cela ne sert qu'à cela.

Il ne voit pas en quoi c'est illégal, car personne ne peut empêcher quelqu'un de se réunir et de faire un rapport au Conseil municipal.

M. ORSINI informe qu'il y a également les 500 ans de Calvin en 2009. Est-ce que la commune a prévu quelque chose à ce sujet ?

M. PORTIER aimerait revenir sur le problème du parking durant les manifestations à Palexpo. A l'heure actuelle, une auto-école utilise les deux-tiers du P49. Le problème est que les gens qui viennent du canton de Vaud ou d'ailleurs cherchent une place dans le secteur de l'aéroport et n'en trouvant pas, reviennent sur Le Grand-Saconnex. Ce P49 devrait impérativement être ouvert lors de manifestations à Palexpo ou à l'Arena. La Fondation des parkings ne dispose pas d'assez de places de stationnement. Le Conseil administratif pourrait-il appuyer les démarches pour que le P49 soit rendu à son usage initial ?

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Proposition pour une patinoire au Grand-Saconnex

M. SCHIAU indique que cette proposition a pour but de réduire les incivilités dans la commune et de voir ce qu'il est possible de faire au niveau de la prévention notamment au niveau des jeunes. Il avait fait cette proposition dans le cadre de la Commission sécurité, police mais il y a eu des remarques disant que cette Commission n'avait pas à s'occuper d'une patinoire. C'est pourquoi il fait cette proposition ce soir, en son propre nom, car il veut qu'elle soit dénuée de toute connotation politique.

M. SCHIAU donne lecture de sa proposition.

M. DETRAZ précise qu'au Grand-Saconnex, malgré le fait qu'il n'y a pas de patinoire, il y a une jeunesse de très haut niveau qui pratique le hockey. Il propose que ces jeunes soient disponibles pour faire de l'animation.

M. ECKERT demande à M. SCHIAU de transformer sa proposition en motion afin que le Conseil municipal puisse se prononcer officiellement sur la question.

M. SCHIAU est favorable à cette demande, pourvu qu'elle aboutisse.

Ce sujet va donc être repris sous le point « motions ».

10.2 Autres propositions :

M. ORSINI indique qu'habitant le chemin Taverney, il a le triste record de 52 enlèvements de véhicules depuis avril 2008 et qu'il atteint des pointes à 3 véhicules par jour pendant la Foire de Genève. Il a d'étroits rapports avec la police et fréquente la plupart des brigadiers du quartier. Ils sont assez diligents à venir quand on les appelle. Toutefois, en ce moment, ils ont une réponse intéressante, à savoir que c'est la grève des amendes et que c'est dès lors aux ASM de s'en occuper.

Il y a vraiment un potentiel de profit dans le quartier Taverney. C'est un rare moment de l'année, avec le Salon de l'automobile et le Supercross, où la commune peut devenir rentable au niveau des ASM. Il fait donc la proposition d'avoir un véritable plan d'actions « marketing » durant ces journées pour maximiser le profit.

M. EYA NCHAMA revient sur la réponse de Mme BÖHLER concernant le 60^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme et sur le fait que la commune ne peut pas tout faire. Il rappelle que lors du 50^e anniversaire, les villes européennes se sont mobilisées pour créer une Charte européenne des droits humains, afin de voir comment il est possible de les appliquer dans leur propre ville. Il propose donc que Le Grand-Saconnex adhère à cette Charte européenne des villes. C'est une façon d'appliquer concrètement les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels au Grand-Saconnex.

M. EYA NCHAMA indique qu'il existe une version réduite et très concrète de cette déclaration des droits de l'homme destinée aux enfants. Il propose qu'elle soit distribuée aux enfants du Grand-Saconnex, aux instituteurs, au Parlement des Jeunes etc.. afin qu'ils aient une connaissance et une application de cette déclaration. A son avis, les jeunes manquent de valeurs fondamentales et cela serait une façon de combler cette lacune et d'introduire les jeunes à cette vision universelle, qui est le guide de la civilisation actuelle.

M. BALMER signale que la salle de musique de l'école de la Tour est utilisée notamment par le Conservatoire pour des cours d'initiation musicale. Les enfants qui suivent ces cours sont petits et ne peuvent pas être laissés seuls. Donc, les parents ou les grands-parents attendent 50 minutes que le cours se termine. La cage d'escalier est relativement peu conviviale. C'est pourquoi il propose d'installer dans le couloir un ou deux bancs afin d'éviter que les adultes soient assis sur les marches d'escalier.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

Mme JEANDET rappelle que dès l'année prochaine, tous les Conseillers municipaux utiliseront CM Net et que la phase d'initiation arrive à échéance. Elle propose que pour les prochaines séances du Conseil municipal, afin d'éviter que chacun se retrouve à lire son écran plutôt que d'avoir l'écoute et le regard envers les autres, certains documents, comme les délibérations par exemple, puisse être affichés à l'écran à l'aide du beamer.

M. DETRAZ indique que la fraction radicale propose que le Conseil administratif fasse une démarche auprès des PTT afin de compenser le départ de la poste du vieux village par un guichet, ouvert selon des horaires de campagne, où les activités sont restreintes mais qui puissent être à disposition du village qui sera démuné de guichets PTT.

Concernant les poubelles autour de l'Eco-point de la place Carantec, la fraction radicale, par la voix de M. DETRAZ, propose que le Conseil administratif regarde avec une organisation du type «PRO » pour que les déchets soient ramassés les samedis, voire les dimanches, pour avoir une place relativement propre durant les week-ends. Sa proposition de mettre moins de containers poubelles n'était pas une bonne solution. Quand la commune a remis plus de containers à disposition, ce n'était pas mieux. Il reste la solution d'utiliser une organisation du type « PRO ».

Mme GIROD se réfère aux trois magnifiques projets discutés ce soir, à savoir l'éventualité d'implanter un Jardin Robinson, l'ouverture d'un crédit de CHF 1'500'000.-- pour l'aménagement de la zone Nord de la campagne du Pommier ainsi que la proposition pour une patinoire. Elle propose que les Autorités communales (soit le Conseil administratif, soit les Commissions) approchent de temps en temps les habitants de la commune et les Associations de quartier pour avoir leurs avis et connaître leurs idées.

M. BALMER signale un projet de construction d'immeubles à l'arrière du garage Mazda. La commune avait tenté en son temps de maîtriser ces parcelles mais avait renoncé vu leurs coûts. Il propose que la commune se renseigne si les promoteurs de ce projet ont toujours le vent en poupe et s'ils sont toujours en état de proposer leur réalisation. Si la commune pouvait revenir à la charge pour acquérir cet endroit stratégique pour la commune. En maîtrisant ces parcelles, la commune pourrait faire quelque chose de plus harmonieux pour le centre du village.

11. MOTIONS

Reprise de la proposition pour une patinoire, transformée en motion :

Mme JEANDET signale qu'elle est très intéressée par cette motion. Elle souhaiterait toutefois que l'on reste attentif à ce que cette patinoire reste populaire. Elle a lu et entendu qu'il y avait des bons éléments sportifs sur la commune mais ces derniers savent déjà où s'entraîner. Il faudrait éviter que cette patinoire soit monopolisée par les sportifs de hockey. Elle pense qu'une Commission pourrait analyser cette motion.

M. SCHIAU explique que l'idée principale est de trouver un endroit à partir de 17h où tous les enfants peuvent aller patiner et que les parents se retrouvent autour d'une raclette ou d'une boisson chaude. Cet espace doit être convivial. Il est vrai que des enfants jouent au hockey à Meyrin ou au Vernets et cela sera très important qu'ils sentent leur appartenance au Grand-Saconnex et qu'ils se mettent à la disposition d'autres enfants pour leur apprendre à patiner. Cette patinoire ne doit en aucun cas être un endroit pour des entraînements de hockey.

M. BALMER pense que l'emplacement proposé se marie bien avec la philosophie de la Place de Fête, qui veut que les activités changent en fonction des saisons.

Il rappelle que la glace consomme énormément d'énergie. Il demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de produire sur place de l'énergie renouvelable, quelque chose d'innovant pour démontrer que la commune veut amenuiser la consommation énergétique de cette patinoire.

M. BALMER relève que la motion évoque la piste d'un partenariat privé et il pense que c'est un bon exemple où la commune et les privés peuvent s'associer.

M. ECKERT pense que le Conseil administratif et le Service technique peuvent faire une étude pour voir les possibilités énergétiques, de prix etc... et revenir devant une Commission par la suite pour concrétiser le projet.

M. SCHIAU propose à ses collègues de fixer une date après la séance pour organiser un déplacement à Coppet durant un week-end, pour voir comment cela se passe là-bas.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette motion, avec un renvoi au Conseil administratif pour étude.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres.

12. RESOLUTIONS : Néant.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. MARGUET aimerait revenir sur les mots adressés par le Président en début de séance. Il rappelle que lorsque M. STEINER a été intronisé en tant que Président du Conseil municipal, il a parlé d'être Président du Conseil municipal. En tant que tel, il trouve que M. STEINER devrait revenir sur sa position de ne pas organiser cette fête, qui est celle de tous les Conseillers municipaux. Si ce n'est plus qu'une fête pour dire que l'on fait un repas, il viendra à 19h00 mais il ne participera pas au repas. Il souhaite vivement – comme l'a dit Monsieur le Président, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis – que malgré ce qui s'est passé, M. STEINER revienne sur cette décision et organise une soirée avec une animation.

M. SCHIAU indique qu'avec tout le respect et l'amitié qu'il doit à Monsieur le Président, il ne peut qu'être d'accord avec les propos de M. MARGUET et il les soutient. Il souhaite vivement que M. STEINER revienne sur sa décision.

M. JIMAJA soutient également les propos de MM. MARGUET et SCHIAU. C'est le droit du Président de ne pas organiser la Journée du Président. Partant du fait que quelque part, M. STEINER, en qualité de Président du Conseil municipal, est sensé garantir la sérénité des débats, il amplifie une certaine situation. Quelque part même, M. STEINER dit « la démocratie, c'est ce que moi je pense.... Le point de vue de la majorité doit être mon point de vue à moi, en tant que Président ».

M. JIMAJA souligne que tout le monde a le droit de ne pas être d'accord. Personnellement, il n'aurait pas envie de participer à la Journée du Président avec des termes comme ceux-ci. Concernant le repas de lundi prochain, après tout ce que M. STEINER a dit, il n'a pas envie d'y participer. Ce n'est pas le Conseil municipal qu'il interpelle, mais M. STEINER en tant que Président.

M. EYA NCHAMA indique qu'il n'a pas compris le discours de M. STEINER. Est-il possible qu'il le répète ? Il aimerait d'abord comprendre pour dire ensuite ce qu'il pense.

M. STEINER lui fournit une photocopie de son discours.

M. BALMER aimerait relever la qualité des propos de M. STEINER, gratuitement polémiques. Il note tout d'abord que c'est un déni de la démocratie et il est très déçu de voir que son Président, pour lequel il a eu la bêtise de voter lors des élections du bureau, a une culture politique de Suisse d'un niveau qui « lui défrise les chaussettes ». La Suisse est regardée partout dans le monde comme un modèle de démocratie. A la fin du 19^e siècle, deux concepts extrêmement importants ont été rajoutés, soit l'initiative et le référendum. Il est donc blessé dans sa « suissitude » en écoutant M. STEINER.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre 2008

M. BALMER relève que les choses dites par M. STEINER sont assez étonnantes. Il lui rappelle que tout le monde ici est adulte et responsable et que le ton paternaliste utilisé est complètement déplacé. Il n'arrive pas à le comprendre.

Pour finir, c'est M. STEINER qui met une sale ambiance dans ce Conseil, car lui-même a affronté depuis quelques semaines passablement de ses collègues qui n'ont pas le même avis que lui sur ce référendum. Par ailleurs, des éléments de cette affaire lui ont certainement échappés et il n'a pas dû discuter avec les bonnes personnes au niveau cantonal.

Ce qui est assez étonnant, c'est que finalement M. STEINER est « notre papa », mais de par la punition qu'il propose, il se comporte comme un enfant, parce qu'il a un mandat qu'il a accepté et il doit l'assumer jusqu'au bout. M. STEINER est le Président de tous, qu'il les aime ou pas.

Une petite remarque au passage : M. STEINER attaque « la gauche imbécile ». Quid des Verts et du GAG ?

M. ORSINI est un peu surpris du ton que M. STEINER a employé pour son intervention. Il bénéficie d'une tribune privilégiée parce qu'il a été élu par l'ensemble de ses collègues. C'est ce qui lui donne la prérogative de pouvoir s'exprimer de manière unilatérale en début de débat. M. STEINER utilise cette tribune privilégiée pour asséner une attaque gratuite, bêtement partisane, de la gauche, qui le dessert, qui dessert ses arguments, qui dessert l'objectivité à laquelle il devrait être tenu, car le Président a un devoir de retrait, sans quoi il perd toute l'objectivité de trancher et de maintenir le calme des débats à l'avenir.

M. ORSINI indique qu'à titre personnel, il apprécie grandement M. STEINER, mais il pense que ce soir il a fait un dérapage et commis une faute politique.

Concernant le repas de lundi soir, Mme JEANDET aimerait préciser que, s'il est vrai et les plus anciens s'en souviennent, que traditionnellement, à ce repas de fin d'année, une animation était faite, dirigée souvent par le Président et pas toujours avec les membres du bureau, c'est une tradition qui ces dernières années n'a pas toujours été respectée. Cela dépendait et des membres du municipal et des membres du bureau.

Ce qu'elle a envie de souligner, c'est que ce repas a lieu le 15 décembre et que le Président a dit qu'il serait là. Encore une fois, il est du libre choix de ce Président d'organiser ou non une animation. Il a simplement donné les motifs du pourquoi il ne désirait pas prévoir une animation.

Mme JEANDET demande que les Conseillers qui ne participeront pas à ce repas en informent d'ici demain midi Mme CATILLAZ.

Mme GIROD indique qu'elle est profondément déçue par le niveau de ce Conseil municipal. Elle revient sur la proposition de Mme BÖHLER faite en début de législature, à savoir signer une Charte du respect par tout le Conseil municipal. Cette proposition ne lui avait pas plu à l'époque, car elle pensait que les Conseillers municipaux ne siégeaient pas pour eux-mêmes. Il s'agit de siéger dans un esprit objectif pour servir la population extérieure. Elle est donc vraiment très déçue et elle ne veut pas d'un Conseil municipal qui pourrisse sur pied ! M. STEINER a ce soir accentué cette situation et elle s'inquiète énormément. De passer encore une minute de plus sur un sujet aussi ridicule que ce repas, cela la gêne et elle trouve honteux que tout cela figurera dans le procès-verbal.

M. STEINER aimerait clore le débat en faisant encore une intervention. Il a dit en début de séance ce qu'il avait sur le cœur, c'est la réalité. A-t-il bien fait de le dire, c'est une autre question, mais c'est ce qu'il ressent et il voulait que les Conseillers municipaux le sachent.

M. EYA NCHAMA ne sait pas si M. STEINER a conscience de la gravité de la situation qu'il a provoquée. S'il était M. STEINER, il démissionnerait !

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 8 décembre 2008

M. BALMER remercie Mme BÖHLER pour les explications qu'elle a données concernant les vols d'hélicoptères. Il a lui-même constaté qu'il y en avait moins. C'est justement maintenant qu'il y en a moins qu'il devrait être plus facile de poser un cadre pour ces vols. Il appelle de ses vœux que le Conseil administratif, le Conseil de l'aéroport, Swisscontrol et tous les gens qui interviennent dans ce dossier, puissent mettre en place un cadre maintenant qu'il n'y a pas trop de vols.

M. BALMER remercie Mme CATILLAZ pour les avoir accompagnés pendant longtemps dans les séances de Commissions. Grâce à elle et parfois à sa juste impatience, elle réussissait à faire que les débats avancent. Il lui souhaite bonne continuation dans ses nouvelles tâches et espère que sa remplaçante aura aussi cette capacité de décentration et d'oser discrètement faire avancer les débats de temps à autre.

M. ECKERT donne des informations sur la séance du GLRD du 13 novembre 2008 à Genthod. Il a longuement été question de Régio-Nage, mais la lettre reçue par les Conseillers municipaux n'est pas une initiative du GLRD mais bien de Régio-Nage uniquement. Il est souhaité que les législatifs se déterminent à un moment ou à un autre, à savoir s'ils veulent entrer en matière sur ces projets avant même de choisir un emplacement.

Le projet d'agglomération a également été évoqué. Les législatifs souhaitent être tenus au courant des initiatives qui se prennent et de pouvoir discuter plus avant des divers plans d'agglomération et de coordonner les actions entre les communes.

Le GLRD a aussi parlé de la politique de la petite enfance, où une certaine intercommunalité pourrait être mise en place. Le GLRD a proposé de faire un inventaire de l'offre existante et des prix par place dans les diverses communes.

M. STEINER confirme que le GLRD a demandé à Régio-Nage de mettre par écrit les différents avantages et inconvénients des projets de piscine à Versoix et au Grand-Saconnex, mais n'a surtout pas demandé à ce que Régio-Nage prenne position.

Mme AMMANE informe que dès la rentrée scolaire 2009, un Pedibus va prendre son envol depuis l'Ancienne-Route/Auguste-Vilbert jusqu'à l'école Village.

M. FAVRE informe qu'enfin ce week-end, le MGS a gagné son match à la dernière seconde !

M. MARGUET communique que les Foulées athlétiques saconnésiennes ont organisé durant les quatre samedis de novembre des entraînements pour les enfants pour la course de l'escalade. Sur ces quatre samedis, 110 à 120 enfants sont venus. Traditionnellement, bien que les Foulées ne demandent pas de subvention, les croissants sont offerts lors du dernier entraînement, ainsi que des boissons à tous les entraînements.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h00.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER